

Dans l'adresse et le discours qu'il a mis sur les lèvres de Son Excellence, le ministère, pour la première fois depuis 1878, a admis que le pays n'est pas dans une condition de prospérité brillante; mais il se console en disant que l'état des affaires n'est pas aussi mauvais ici qu'il ne l'est ailleurs. L'honorable ministre de la Justice a fait observer que lord Salisbury a fait un discours des plus lamentables au sujet de la condition de l'agriculture en Angleterre, et l'honorable ministre lui-même, tout en admettant que le pays n'est rien moins que prospère, a affirmé que la population agricole d'Angleterre se trouve dans des conditions plus malheureuses que la population agricole du Canada. Voici la première fois que ces honorables messieurs de la droite nous donnent un état comparatif de notre situation vis-à-vis les autres pays. Durant les quinze dernières années ces honorables messieurs ont systématiquement ignoré le fait qu'il a existé une crise générale dans le monde entier, de 1875 à 1880; ils ont systématiquement ignoré le fait que, durant cette période, le Canada a eu moins à souffrir que la plupart des nations de la chrétienté; ils ont ignoré le fait que la propriété immobilière n'a pas diminué de valeur, et que la propriété personnelle et les produits manufacturés, tel que les tissus ont perdu de leur valeur, moins au Canada qu'en Angleterre, aux États-Unis ou en Allemagne. Mais l'honorable ministre nous dit: "Oh! mais vous aviez un déficit, alors, et votre déficit est survenu sans que vous ayez diminué les taxes. Mais, M. l'Orateur, le taux de nos taxes était d'un peu plus que la moitié du taux actuel. Pour peu que nous eussions été disposés, dans des moments de détresse, à augmenter le fardeau des taxes pesant sur le peuple du Canada, nous aurions pu facilement réaliser le montant du déficit qui existait alors. L'honorable monsieur a dit: "Mais j'ai diminué le montant des taxes. Comment l'honorable ministre l'a-t-il diminué? Il a ôté les taxes sur le sucre. Il se vante de cela comme d'une grande largesse à l'égard du peuple. Mais, durant trois sessions, sir Leonard Tilley a prôné dans cette chambre, que la taxe sur le sucre n'en augmentait pas le prix, et il comparait les prix sur le marché de New-York, avec les prix sur les marchés de Montréal et de Halifax pour démontrer que le tarif n'avait pas augmenté les prix. Il n'y a aucun doute que l'honorable ministre a eu l'occasion de se mieux renseigner depuis ce temps, et il en a été ainsi de ses collègues et de ses amis qui siègent en arrière de lui, et nous sommes contents de le voir disposé maintenant à faire cette admission, mais la réduction des droits sur le sucre est réellement une affaire insignifiante comparée aux droits réels imposés sur presque tous les articles dans toute l'étendue du pays.

L'honorable ministre ne nous a pas dit quand et comment l'énorme déficit existant présentement pourra être comblé. Il nous parle d'économie, il dit que lorsque nous nous formerons en comité des voies et moyens, il demandera à la Chambre de voter les crédits nécessaires. Pourquoi nous constituer en comité des voies et moyens si ce n'est pour fournir le montant requis pour les dépenses à venir. Lorsque l'honorable ministre demandera à la Chambre de se former en comité des voies et moyens, sera-t-il prêt à proposer les crédits voulus pour rencontrer les dépenses qu'il s'attend à faire pour le gouvernement, durant les douze mois de la prochaine année fiscale?

M. MILLS (Bothwell).

L'honorable ministre nous a parlé d'un nombre considérable d'affaires. Il a attiré notre attention sur les terres publiques du Nord-Ouest, et il a légèrement mentionné que l'attention du parlement serait appelée durant cette session sur une matière ou une transaction entre le gouvernement et le chemin de fer canadien du Pacifique. L'honorable ministresuit que l'état de choses dans le Nord-Ouest qui a sérieusement affecté les revenus du chemin de fer canadien du Pacifique est dû en grande partie au changement de tracé. La ligne qui a été arpentée par M. Sandford Fleming et qui traversait une région fertile depuis Winnipeg jusqu'aux Montagnes-Rocheuses a été abandonnée et une ligne fut adoptée qui fait passer le chemin à travers le désert américain. Les gens ont été attirés dans cette partie du pays et l'ont trouvée, sur trois saisons contre une, à peu près inhabitable et improductive, et cela a eu pour effet de donner une mauvaise réputation au pays et de ralentir sérieusement la colonisation.

Or, je crois que la déclaration faite par l'honorable ministre tend à démontrer que l'état du pays est très grave, que sa position financière est en danger. Vous avez des travaux publics et des entreprises de grande importance dans le pays, qui ne rapportent aucun profit dans le moment, et les plus considérables n'arrivent pas à payer leurs dépenses courantes. Ceci est un état de choses grave qui mérite l'étude attentive de cette Chambre durant la présente session ou sinon la Chambre négligerait ses devoirs. Le temps arrive où il ne sera plus avantageux pour le gouvernement d'accorder des chartes pour des lignes de chemin de fer à des aventuriers sans le sou, dans le but de leur permettre de vendre les octrois de terre attachés à ces chartes et de faire fortune aux dépens du public. Il est une époque dans l'histoire de la mère-patrie où le domaine de la Couronne a été distribué aux favoris des rois, et le domaine de la Couronne, au Canada, a été distribué, pendant quelques années, de la même manière, à des favoris, je ne dirai pas des rois mais de l'administration. Au cours de la dernière session, une charte de chemin de fer a été accordée à une compagnie composée d'hommes sans moyens ou capitaux, pour la construction d'un chemin à travers une région inhabitée et présentement inhabitable—où il serait imprudent d'aller s'établir avant vingt ans. Et dans quel but? Dans le but de favoriser les intérêts du pays? Pas le moins du monde. Dans le but de permettre à quelques hommes de faire fortune en offrant la charte à des capitalistes de New-York, d'Angleterre, ou du continent européen. Mais le temps est disparu où pareilles méthodes puissent être poursuivies, et le pays est intéressé à les voir disparaître. Le ministre des Finances nous a prêché l'économie. Mais le ministre de la Justice, dans toutes les parties du pays, nous a reproché d'être un parti d'économie, ayant l'intention de trop économiser, de faire souffrir les travaux publics, en ne votant pas les grands crédits nécessaires. Quelles sont les vues destinées à prévaloir—sont-ce celles du ministre des Finances ou celles du ministre de la Justice? Il est de toute évidence que si les vues du ministre de la Justice doivent prévaloir—et elles ont prévalu dans le passé—il n'est pas probable que les calculs de l'honorable ministre des Finances puissent arriver à égaliser les dépenses du gouvernement avec les revenus du pays. Durant les dix dernières années le Canada a suivi précisément la